



Renonciation testament

Par **fp**, le **18/04/2020 à 08:56**

Bonjour,rnrnNous sommes 3 soeurs et un frère (moi même). Notre père est décédé il y a 2 ans, et ma mère viens de mourir. Elle a rédigée un testament comme quoi, sur sa disponibilité, elle lègue la somme de 75.000 € à mes trois soeurs (35.000, 20.000, 20.000) et rien à moi (je ne suis même pas mentionné dans la lettre). Mes trois soeurs, dans un souci d'équité, ont décidé de refuser le testament et ont envoyé un courrier au notaire. Comment ca va se passer ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **18/04/2020 à 11:04**

bonjour,rnrnil me semble que la renonciation à legs particulier doit se faire par une déclaration au greffe du tribunal judiciaire comme pour une succession.rnrnje ne pense pas qu'un simple courrier au notaire soit suffisant.rnrnil faut donc poser la question à votre notaire.rnrnsalutations